

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt: **89401662.5**

⑤① Int. Cl.⁴: **A 47 C 4/16**
A 47 C 3/36

㉔ Date de dépôt: **14.06.89**

③① Priorité: **21.06.88 FR 8808319**

④③ Date de publication de la demande:
27.12.89 Bulletin 89/52

⑥④ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB GR IT LI NL SE

⑦① Demandeur: **GROSFILLEX S.A.R.L. Société à responsabilité limitée dite : Arbert**
F-01107 Oyonnax (FR)

⑦② Inventeur: **Ollat, Marc**
18, rue du Stade Arbert Marchon
F-01100 Oyonnax (FR)

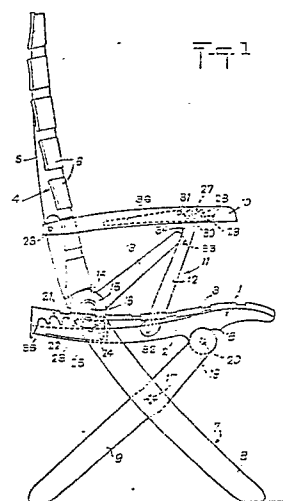
Kleinklaus, Norbert
Viry
F-39260 Vaux les Saint Claude (FR)

⑦④ Mandataire: **Caunet, Jean et al**
Cabinet BEAU DE LOMENIE 55, rue d'Amsterdam
F-75008 Paris (FR)

⑥④ **Fauteuil repliable à positions multiples réglables en inclinaison de dossier et en niveau d'assise.**

⑥⑦ Le fauteuil comprend de chaque côté un croisillon de piétement (7) dont le pied arrière (8) est articulé autour d'un axe (20) sous la partie antérieure d'une assise (1) et dont le pied avant (8) est relié à la partie postérieure de celle-ci par un couple doigt (24)-crémaillère (21). Il comprend aussi un dossier (4) articulé autour d'un axe (16) sur le pied antérieur (8). Il comprend enfin un accoudoir (10) articulé autour d'un axe (26) sur le dossier (4) et relié par un couple doigt (31)-crémaillère (27) à un compas (11) dont la branche avant (12) est articulée autour d'un axe (32) sur l'assise et dont la branche arrière (13) est articulée autour de l'axe (16).

Selon l'invention, la crémaillère (21) est déboîtable du doigt (24) et la crémaillère (27) est libérable relativement au doigt (31) afin que le fauteuil soit repliable à plat.



Description

Fauteuil repliable à positions multiples réglables en inclinaison de dossier et en niveau d'assise.

La présente invention concerne un fauteuil repliable à positions multiples réglables en inclinaison de dossier et en niveau d'assise.

Un fauteuil connu de ce type, que la demanderesse exploite, comporte de chaque côté de l'assise et du dossier :

- un croisillon de piétement dont les pieds avant et arrière sont reliés l'un à l'autre dans leur partie sensiblement médiane par un axe d'articulation,
- une assise dont la partie antérieure est reliée à la partie supérieure du pied arrière par un axe d'articulation et dont la partie postérieure est munie d'une crémaillère susceptible de coopérer avec un doigt faisant saillie sur la partie supérieure du pied avant,
- un compas dont la branche arrière est montée pivotante autour d'un axe d'articulation reliant la partie inférieure du dossier à la partie supérieure du pied avant, axe qui est situé audessus du doigt du pied avant conjugué avec la crémaillère de l'assise, et dont la branche avant est reliée à l'assise par un axe d'articulation situé entre la crémaillère de celle-ci et son axe d'articulation du pied avant,
- un accoudoir dont la partie postérieure est reliée à une partie intermédiaire du dossier par un axe d'articulation et la partie antérieure est munie d'une crémaillère susceptible de coopérer avec un doigt faisant saillie sur la branche avant du compas au-dessus de l'axe d'articulation des deux branches.

Dans ce fauteuil connu, la branche arrière de chaque compas est terminée par un crochet clipsable élastiquement de façon qu'en position d'utilisation du fauteuil, les crochets puissent pivoter autour de l'axe d'articulation du dossier sur le pied avant pendant le réglage de l'inclinaison du dossier, les crochets devant être déboîtés lorsqu'il s'agit de replier le fauteuil. Par ailleurs, les doigts des compas sont prisonniers des crémaillères des accoudoirs suivant une course limitée au pivotement du dossier.

Dès lors, le repliement du fauteuil est relativement malcommode et difficile à exécuter par une personne seule. Quant au déploiement, il nécessite un certain apprentissage et les centrages parfaitement conjugués des deux côtés : dans le cran sélectionné sur les cinq de chaque crémaillère latérale pour le réglage du niveau d'assise et dans le cran sélectionné sur les quatre de chaque crémaillère latérale pour le réglage de l'inclinaison du dossier.

Ce fauteuil connu présente un deuxième inconvénient qui résulte de son repliement en crapaud en amenant le dossier sur l'assise par aplatissement du croisillon de piétement, déboîtement du crochet de la branche arrière de chaque compas et aplatissement de chaque accoudoir sur la branche avant du compas correspondant. Le fauteuil ainsi replié est difficile à ranger pour son stockage dans un abri de jardin ou un magasin de vente, étant donné qu'en raison de sa forme il est instable sur sa base de sustentation et malaisé à mettre en appui latéral contre d'autres. Plus important sur le plan économique est que la capacité de rangement dans un

véhicule de ces fauteuils repliés et calés dans des emballages en carton parallélépipédiques est réduite : de l'ordre de 5 à 6 fauteuils par mètre cube. Dès lors, le coût du transport est relativement important.

Un autre fauteuil connu est commercialisé par Kettler. Il comporte, comme le précédent :

- un dossier et une assise montés pivotants l'un sur l'autre,
- un croisillon de piétement dont les deux pieds, situés de chaque côté, sont articulés l'un par rapport à l'autre et reliés à l'assise ; mais le pied avant est articulé à la partie postérieure de l'assise, tandis que le pied arrière comporte un doigt saillant coopérant avec une crémaillère latérale antérieure de l'assise,
- des accoudoirs articulés sur le dossier et s'étendant au-dessus de l'assise, chaque accoudoir étant supporté par un montant qui, en haut, comporte un doigt saillant coopérant avec une crémaillère antérieure de l'accoudoir considéré et, en bas, est relié à l'assise par un moyen de pivotement verrouillable pour différentes inclinaisons à l'aide d'un levier.

Ce fauteuil est encore plus difficile que le précédent à replier par une seule personne, car il faudrait à celle-ci trois mains si elle n'était pas assistée. Par ailleurs, le mécanisme d'inclinaison et son levier sont relativement fragiles et du fait qu'ils sont soumis à des sollicitations intenses, ils cassent fréquemment, rendant l'utilisation du fauteuil dangereuse.

Surtout, ce fauteuil se repliant lui aussi en crapaud, son rangement est malcommode et la capacité de chargement d'un véhicule est réduite, conduisant à un coût du transport relativement élevé.

Un troisième fauteuil connu est décrit dans la demande de brevet italien n° 5208 A/82. Il ressemble davantage au premier et comporte en effet :

- un dossier monté pivotant de chaque côté sur un pied avant qui est articulé sur un pied arrière afin de constituer un croisillon de piétement,
- une assise dont la partie antérieure est articulée de chaque côté du pied arrière correspondant et dont la partie postérieure présente de chaque côté une crémaillère coopérant avec un doigt saillant situé en haut du pied avant,
- des accoudoirs articulés sur le dossier et s'étendant au-dessus de l'assise, chaque accoudoir étant supporté par un compas dont les deux branches sont articulées en haut l'une par rapport à l'autre et reliées par un doigt à une crémaillère antérieure de l'accoudoir considéré,
- une branche avant de compas ayant une longueur constante et une branche arrière télescopique dont les deux parties sont reliées l'une à l'autre par un verrou-poussoir permettant, lorsqu'il est actionné, de faire varier la longueur de ladite branche pendant le repliement en crapaud du fauteuil.

Ce troisième fauteuil connu a les mêmes inconvénients que le deuxième : impossibilité pour une seule personne de replier facilement le fauteuil,

fragilité des deux verrous latéraux risquant de rendre dangereuse l'utilisation de ce fauteuil, rangement du fauteuil replié malcommode et capacité de chargement limité du moyen de transport.

La présente invention a pour but de remédier aux inconvénients précités des fauteuils connus en rendant le repliement du fauteuil ainsi que son rangement sans emballage faciles et aisés, en améliorant considérablement sa robustesse et en réduisant l'encombrement des fauteuils repliés et emballés de façon telle que la capacité de rangement des véhicules de transport se trouve accrue de façon sensible, réduisant dans la même proportion le coût du transport.

Dans ce but, le fauteuil de l'invention s'apparente au premier fauteuil connu précité et comporte de chaque côté de l'assise et du dossier :

- un croisillon de piétement dont les pieds avant et arrière sont reliés l'un à l'autre dans leur partie sensiblement médiane par un axe d'articulation,
- une assise dont la partie antérieure est reliée à la partie supérieure du pied arrière par un axe d'articulation et dont la partie postérieure est munie d'une crémaillère susceptible de coopérer avec un doigt faisant saillie sur la partie supérieure du pied avant,
- un compas dont la branche arrière est montée pivotante autour d'un axe d'articulation reliant la partie inférieure du dossier à la partie supérieure du pied avant, axe qui est situé au-dessus du doigt du pied avant et dont la branche avant est reliée à l'assise par un axe d'articulation, les deux branches étant reliées entre elles à leurs extrémités supérieures par un axe d'articulation,
- un accoudoir dont la partie postérieure est reliée à une partie intermédiaire du dossier par un axe d'articulation et la partie antérieure est munie d'une crémaillère susceptible de coopérer avec un doigt faisant saillie sur une partie du compas,

et conformément à l'invention, de chaque côté, la crémaillère de l'assise est déboîtable du doigt du pied avant et la crémaillère de l'accoudoir est libérable relativement au doigt du compas de façon que, pour le repliement du fauteuil, le dossier puisse être mis en prolongement des pieds avant et concomitamment, d'une part, les accoudoirs puissent être rabattus sur le dossier, cependant que les compas s'aplatissent et, d'autre part, l'assise s'applique sur l'ensemble aplati : dossier-pieds avant, cependant que les pieds arrière se replient sur les pieds avant.

Suivant une forme de réalisation particulièrement avantageuse, chaque crémaillère postérieure de l'assise débouche au-dessus d'un élément de guidage maintenant le doigt du pied avant correspondant prisonnier pendant les réglages du niveau de cette assise, cet élément délimitant un passage arrière vers le bas pour le doigt afin que la crémaillère considérée puisse être déboîtée.

La crémaillère antérieure de chaque accoudoir débouche au-dessus d'un élément de guidage maintenant le doigt du compas correspondant prisonnier pendant les réglages d'inclinaison du dossier, ces crémaillères et élément de guidage étant prolongés vers l'arrière par une coulisse permettant

au doigt de reculer sans échapper à l'accoudoir considéré pendant le repliement du fauteuil.

Le doigt du pied avant, coopérant avec la crémaillère de l'assise, est situé sous l'axe d'articulation de ce pied avant avec le dossier.

Le doigt du compas, coopérant avec la crémaillère de l'accoudoir, est situé sur la branche avant de ce compas au-dessus de son axe d'articulation sur la branche arrière.

L'axe d'articulation du compas sur l'assise est situé entre la crémaillère de l'assise et l'axe d'articulation de celle-ci sur le pied arrière.

Ainsi que cela ressort de ce qui précède, le repliement du fauteuil peut être exécuté très facilement et sans effort par une personne seule ; il s'effectue à plat de sorte que l'encombrement de ce fauteuil replié est très réduit ; son rangement dans un abri de jardin, par exemple, est très aisé par simple appui contre une paroi ; la capacité de chargement de tels fauteuils emballés dans un camion ou autre moyen de transport se trouve accrue de façon sensible et le coût du transport ainsi réduit ; par ailleurs, ce fauteuil présente une esthétique très attrayante et un confort remarquable dans n'importe laquelle de ses vingt positions ; en outre, le passage d'une position à une autre est très commode et ne nécessite aucun apprentissage ; enfin, le fauteuil est extrêmement robuste et solide.

Divers autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortent d'ailleurs de la description détaillée qui suit.

Une forme de réalisation de l'objet de l'invention et des variantes sont représentées, à titre d'exemples non limitatifs, sur le dessin annexé.

Sur ce dessin :

- la figure 1 est une élévation montrant une forme de réalisation du fauteuil déployé dans celle des vingt positions réglables qui correspond à la position assise haute,
- la figure 2 est une vue analogue à la figure 1 pour la position assise basse,
- la figure 3 est une vue analogue à la figure 1 pour la position allongée basse,
- la figure 4 est une vue analogue à la figure 1 illustrant le fauteuil replié, et
- les figures 5 à 7 sont des vues partielles faisant ressortir trois variantes de réalisation du fauteuil.

Les figures 1 à 4 montrent que le fauteuil comporte :

- une assise 1 dont les membrures latérales 2 font corps avec des lattes transversales 30,
- un dossier 4 dont les membrures latérales 5 font corps avec des lattes transversales 6,
- un piétement constitué par deux croisillons latéraux 7 éventuellement reliés entre eux par des traverses d'entretoisement non représentées, chaque croisillon de piétement comportant un pied avant 8 et un pied arrière 9,
- des accoudoirs latéraux 10,
- des compas 11 de soutien de ces accoudoirs et présentant deux branches articulées, l'une avant 12 et l'autre arrière 13.

Ces composants du fauteuil et leurs liaisons, décrites dans ce qui suit pour le côté droit, sont de

préférence réalisés en matière plastique moulée.

Considérant la figure 1, l'extrémité inférieure de la membrure droite 5 du dossier 4 et l'extrémité supérieure du pied avant 8 sont prolongées par des oeillets 14 et 15, respectivement disposés côte à côte, et traversées par un axe d'articulation 16.

Les pieds avant 8 et arrière 9 du croisillon de piètement droit 7 sont reliés l'un à l'autre dans leur partie sensiblement médiane par un axe d'articulation 17 qui les traverse.

Un oeillet 18 prolongeant l'extrémité supérieure du pied arrière 9 est appliqué contre une oreille 19 faisant saillie sous la partie antérieure de la membrure droite 2 de l'assise 1, cet oeillet 18 et cette oreille 19 étant reliés l'un à l'autre par un axe d'articulation 20 qui les traverse.

La partie postérieure de la membrure droite 2 de l'assise 1 comporte une crémaillère 21 dont cinq crans 22 débouchent au-dessus d'une rampe de guidage 23 sensiblement horizontale. Les crans 22 de la crémaillère 21 sont susceptibles de coopérer sélectivement avec un doigt 24 faisant saillie sur la face intérieure de l'extrémité supérieure du pied avant 8 droit et dans la cavité 25 délimitée par ladite crémaillère 21 et ladite rampe 23. Le doigt 24 est situé légèrement sous l'axe d'articulation 16 du pied avant 8 sur le dossier 4. Ce doigt est prisonnier de la cavité 25 mais la distance de cette crémaillère à cette rampe est supérieure au diamètre du doigt pour que par soulèvement de l'assise 1 et modification de l'ouverture du croisillon 7, il soit possible de changer de cran de verrouillage 22 et ainsi de régler le niveau de cette assise.

L'extrémité postérieure de l'accoudoir droit 10 est reliée à la membrure correspondante 5 du dossier 4 par un axe d'articulation 26 situé au-dessus de l'axe 16. L'accoudoir 10 s'étend dans une direction sensiblement parallèle à l'assise 1. Sa partie antérieure délimite une crémaillère interne 27 dont quatre crans 28 débouchent au-dessus de rampes de guidage latérales 29 en délimitant une cavité 30 dans laquelle est prisonnier un doigt 31 de soutien dudit accoudoir.

La branche arrière 13 du compas droit 11 est montée pivotante autour de l'axe d'articulation 16 reliant le dossier 4 au pied avant 8. La branche avant 12 de ce compas est reliée à la membrure droite 2 de l'assise 1 par un axe d'articulation 32 situé entre l'axe 20 et la crémaillère 21. Les deux branches 12 et 13 dudit compas sont reliées entre elles à leurs extrémités supérieures par un axe d'articulation 33.

Un prolongement coudé 34 de l'extrémité supérieure de la branche avant 12 du compas s'étend entre les rampes 29 de l'accoudoir droit 10 et pénètre dans la cavité 30 où se trouve la crémaillère 27. Le prolongement 34 porte le doigt 31 qui fait saillie des deux côtés au-dessus desdites rampes 29. Le doigt est donc prisonnier de la cavité 30 et assure le soutien de l'accoudoir 10 par le compas 11 en coopérant avec le cran sélectionné 28 de la crémaillère 27. Pour changer de cran, il suffit de soulever l'accoudoir et de le déplacer vers l'avant ou vers l'arrière, ce qui a pour effet de modifier l'inclinaison du dossier.

La figure 1 montre le fauteuil réglé pour la position

assise haute. De chaque côté, le doigt 24 du pied avant 8 est logé dans le premier cran 22 situé à l'avant de la crémaillère 21 de l'assise 1, de sorte que le croisillon 7 est rehaussé au maximum ; le doigt 31 du compas 11 est logé dans le dernier cran 28 situé à l'arrière de la crémaillère 27 de l'accoudoir 10, de sorte que le dossier 4 est redressé au maximum.

La figure 2 montre le fauteuil réglé pour la position assise basse. De chaque côté, le doigt 24 est logé dans le dernier cran 22 situé à l'arrière de la crémaillère 21, de sorte que le croisillon 7 est aplati au maximum ; le doigt 31 du compas 11 est toujours logé dans le dernier cran 28 situé à l'arrière de la crémaillère 27, de sorte que le dossier 4 est redressé au maximum bien que sa pente soit moins raide que dans la position précédente.

La figure 3 montre le fauteuil réglé pour la position allongée basse. De chaque côté, le doigt 24 est logé dans le dernier cran 22 situé à l'arrière de la crémaillère 21, de sorte que le croisillon 7 est aplati au maximum ; le doigt 31 du compas est maintenant logé dans le premier cran 28 situé à l'avant de la crémaillère 27 de l'accoudoir 10, de sorte que le dossier 4 est abaissé au maximum et s'étend sensiblement en prolongement de l'assise 1.

Ainsi que cela ressort clairement de la figure 1, chaque crémaillère 21 de l'assise 1 est déboîtable du doigt 24 du pied avant 8. En effet, la rampe de guidage 23 est interrompue et délimite un passage arrière 35 qui débouche vers le bas et à travers lequel le doigt 24 peut être extrait en libérant ainsi l'assise 1 relativement aux pieds arrière 9.

De plus, la crémaillère 27 de chaque accoudoir 10 est libérable relativement au doigt 31 du compas 11 correspondant. A cet effet et selon l'exemple particulièrement avantageux qui est représenté sur cette figure 1, la crémaillère 27 et les rampes 29 sont prolongées par une coulisse 36 s'étendant vers l'arrière. Ainsi, le doigt 31 peut se rapprocher de l'axe 26 autant qu'on le désire pour le repliement du fauteuil décrit dans ce qui suit. Auparavant, il est à noter que la crémaillère 27 peut aussi être déboîtée du doigt 31 comme la crémaillère 21 l'est relativement au doigt 24.

Pour exécuter le repliement du fauteuil tel qu'il est illustré pour la figure 4, il faut :

- libérer l'assise 1 en déboîtant les crémaillères 21 des doigts 24,
- mettre le dossier 4 en prolongement des pieds avant 8,
- aplatir les croisillons 7 et les compas 11, en rabattant concomitamment, d'une part, les accoudoirs 10 le long du dossier 4 par pivotement autour des axes 26 de leurs extrémités antérieures vers le haut du dossier et, d'autre part, l'assise 1 sur le dossier 4 par pivotement autour des axes 19 de son extrémité postérieure vers le haut.

Une autre façon de définir l'invention consiste à considérer de chaque côté :

- le triangle déformable dont les côtés sont constitués par le pied avant 8, le pied arrière 9 et l'assise 1, cependant que les sommets sont constitués par les axes 17, 19 et le doigt 24,
- le pentagone convexe déformable dont les cinq côtés sont constitués par l'assise 1, la branche avant

12 du compas, l'accoudoir 10, le dossier 4 et le pied avant 8, cependant que les sommets sont constitués par l'axe 32, le doigt 31, les axes 26, 16 et le doigt 24, la branche arrière 13 du compas s'étendant sensiblement en diagonale entre les axes 16 et 33.

On constate alors qu'après libération des crémaillères 21 et 27, le triangle et le pentagone se transforment en un seul pentagone dont les côtés sont constitués par l'assise 1, la branche avant 12 du compas, la branche arrière 13 du compas, le pied avant 8 et le pied arrière 9, cependant que les sommets sont constitués par les axes 32, 33, 16, 17 et 19, le polygone transformé provoquant lors de son aplatissement, le rabattement de l'accoudoir 10 correspondant qui, poussé par le doigt 31 de la branche avant 12, pivote autour de l'axe 26 du dossier 4 jusqu'à se placer contre celui-ci.

Une première variante de réalisation du fauteuil est illustrée par la figure 5. Selon cette variante, le doigt 24 coopérant avec la crémaillère 21 de l'assise 1 est un tourillon 37 prolongeant coaxialement en saillie l'axe d'articulation 16 reliant le dossier 4 au pied avant 8.

Une deuxième variante de réalisation du fauteuil est illustrée par la figure 6. Selon cette variante, l'axe d'articulation 32 de l'extrémité inférieure de la branche avant 12 du compas est confondu avec l'axe d'articulation 20 de l'assise 1 sur le pied arrière 9.

Une troisième variante de réalisation du fauteuil est illustrée par la figure 7. Selon cette variante, l'axe d'articulation 33 des branches 12 et 13 du compas 11 constitue le doigt 31 coopérant avec la crémaillère 27 de l'accoudoir.

Revendications

1. Fauteuil repliable à positions multiples réglables en inclinaison de dossier et en niveau d'assise comprenant de chaque côté de l'assise et du dossier :

- un croisillon de piétement (7) dont les pieds avant (8) et arrière (9) sont reliés l'un à l'autre dans leur partie sensiblement médiane par un axe d'articulation (17),
- une assise (1) dont la partie antérieure est reliée à la partie supérieure du pied arrière (9) par un axe d'articulation (20) et dont la partie postérieure est munie d'une crémaillère (21) susceptible de coopérer avec un doigt (24) faisant saillie sur la partie supérieure du pied avant (8),
- un compas (11) dont la branche arrière (13) est montée pivotante autour d'un axe à articulation (16) reliant la partie inférieure du dossier (4) à la partie supérieure du pied avant (8) et dont la branche avant (12) est reliée à l'assise (1) par un axe d'articulation (32), les deux branches (12, 13) étant reliées entre elles à leurs extrémités supérieures par un axe d'articulation (33),
- un accoudoir (10) dont la partie postérieure est reliée à une partie intermédiaire du dossier (4) par un axe d'articulation (26) et la partie

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

antérieure est munie d'une crémaillère (27) susceptible de coopérer avec un doigt (31) faisant saillie sur une partie du compas (11), caractérisé en ce que, de chaque côté, la crémaillère (21) de l'assise (1) est déboîtable du doigt (24) du pied avant (8) et la crémaillère (27) de l'accoudoir (10) est libérable relativement au doigt (31) du compas (11) de façon que, pour le repliement du fauteuil, le dossier (4) puisse être mis en prolongement des pieds avant (8) et concomitamment, d'une part, les accoudoirs (10) puissent être rabattus sur le dossier (4), cependant que les compas (11) s'aplatissent et, d'autre part, l'assise (1) s'applique sur l'ensemble aplati : dossier-pieds avant, cependant que les pieds arrière (9) se replient sur les pieds avant (8).

2. Fauteuil selon la revendication 1, caractérisé en ce que chaque crémaillère postérieure (21) de l'assise (1) débouche au-dessus d'un élément de guidage (23) maintenant le doigt (24) du pied avant correspondant (8) prisonnier pendant les réglages du niveau de cette assise, cet élément (23) délimitant un passage arrière (35) vers le bas pour le doigt afin que la crémaillère considérée puisse être déboîtée.

3. Fauteuil selon la revendication 1, caractérisé en ce que la crémaillère antérieure (27) de chaque accoudoir (10) débouche au-dessus d'un élément de guidage (29) maintenant le doigt (31) du compas (11) correspondant prisonnier pendant les réglages d'inclinaison du dossier, ces crémaillères et élément de guidage étant prolongés vers l'arrière par une coulisse (36) permettant au doigt (31) de reculer sans échapper à l'accoudoir considéré pendant le repliement du fauteuil.

4. Fauteuil selon la revendication 1, caractérisé en ce que le doigt (37) du pied avant (8) coopérant avec la crémaillère (21) de l'assise (1) est situé sous l'axe d'articulation (16) de ce pied avant (8) avec le dossier (4).

5. Fauteuil selon la revendication 1, caractérisé en ce que le doigt (31) du compas (11) coopérant avec la crémaillère (27) de l'accoudoir (10) est situé sur la branche avant (12) de ce compas au-dessus de son axe d'articulation (33) sur la branche arrière (13).

6. Fauteuil selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'axe d'articulation (32) du compas (11) sur l'assise (1) est situé entre la crémaillère (21) de l'assise et l'axe d'articulation (20) de celle-ci sur le pied arrière (9).

7. Fauteuil selon la revendication 1, caractérisé en ce que le doigt (37) du pied avant (8) coopérant avec la crémaillère (21) de l'assise (1) est confondu avec l'axe d'articulation (16) du dossier (4) sur ledit pied avant (8).

8. Fauteuil selon la revendication 1, caractérisé en ce que le doigt (31) du compas (11) coopérant avec la crémaillère (27) de l'accoudoir (10) est confondu avec l'axe d'articulation (33) des deux branches (12, 13) du compas (11) entre elles.

9. Fauteuil selon la revendication 1, caracté-

risé en ce que l'axe d'articulation (20) du pied arrière (9) sur l'assise (1) est confondu avec l'axe d'articulation (32) du compas (11) sur ladite assise (1).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

6

Fig. 1

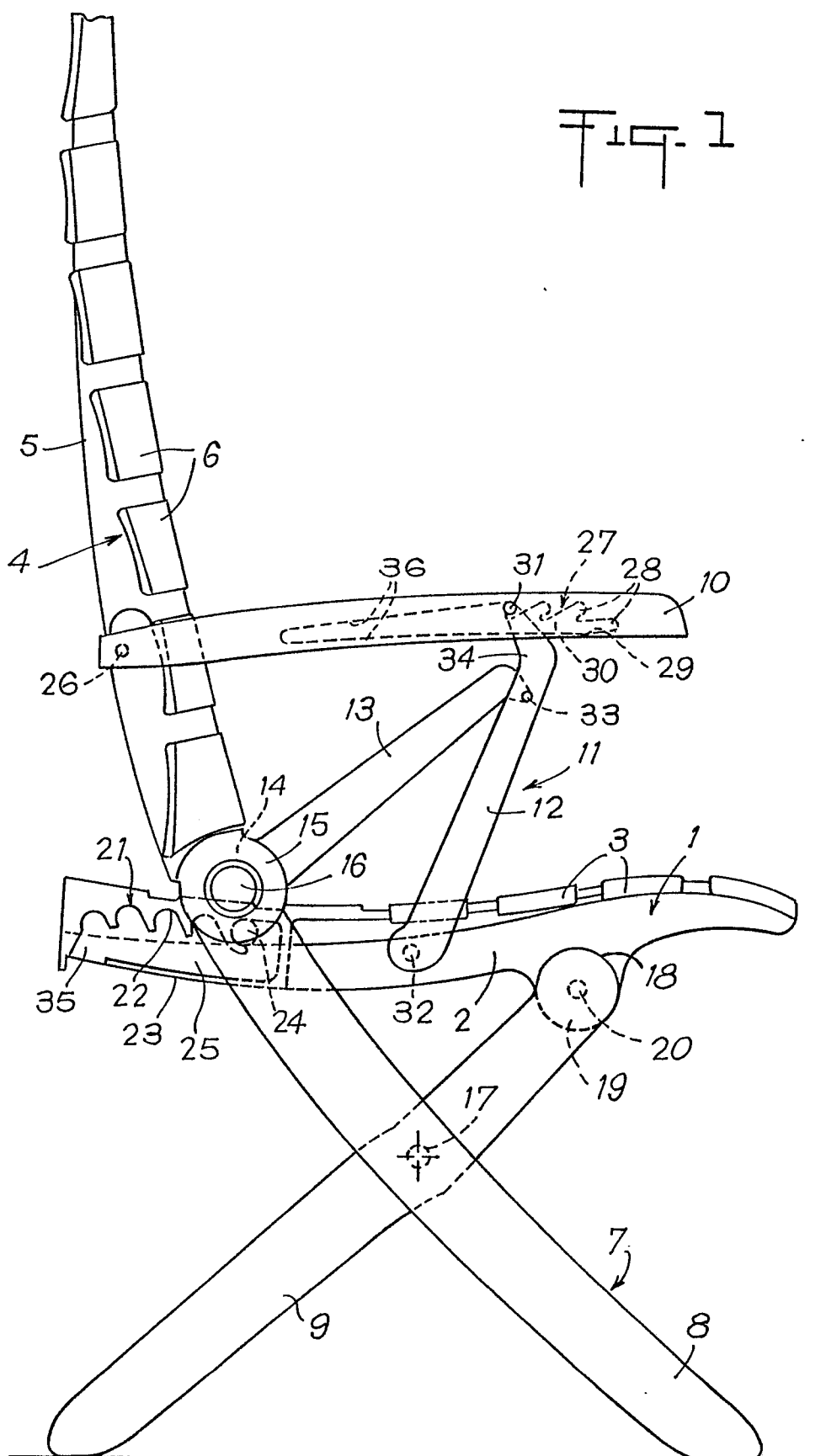


Fig. 2

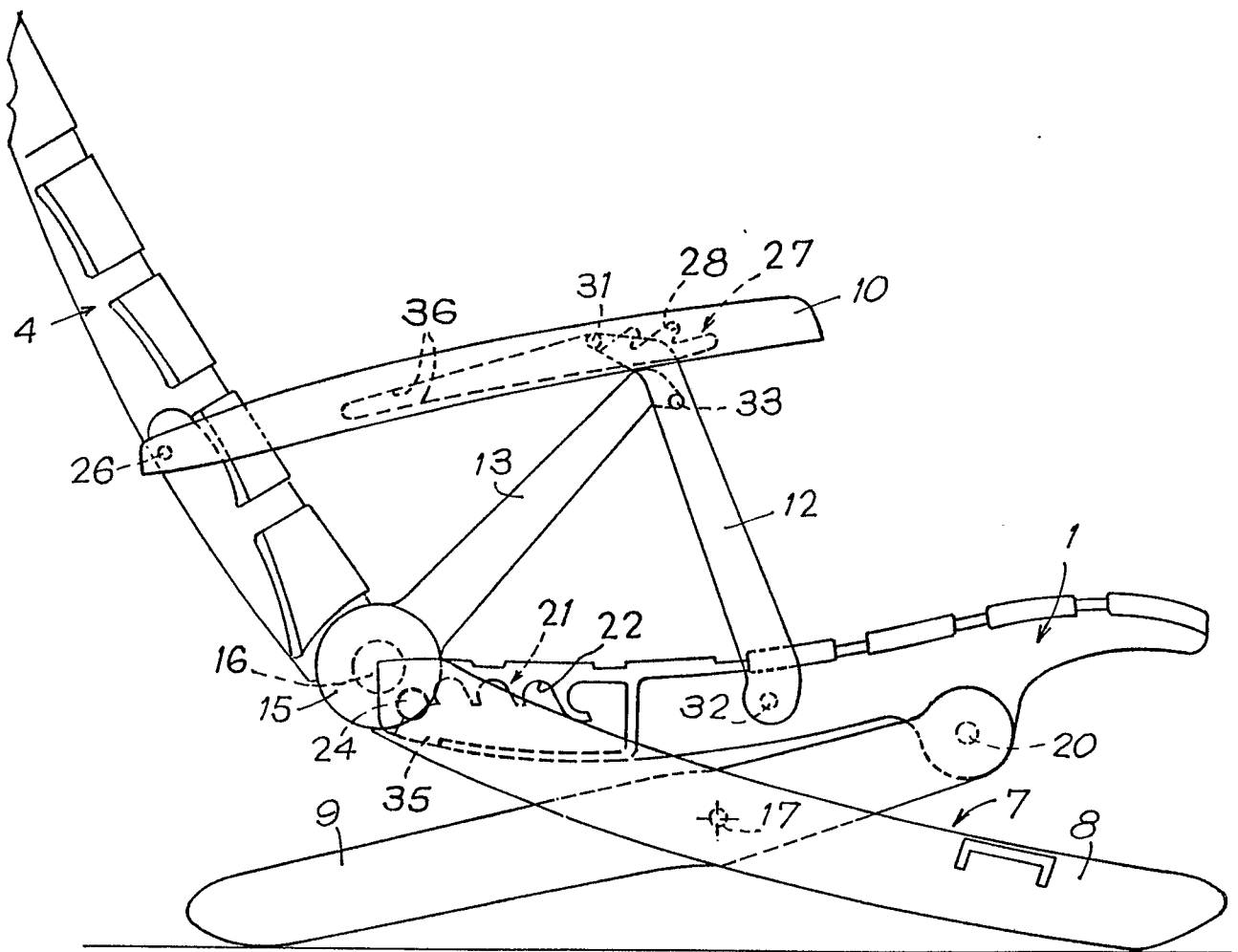
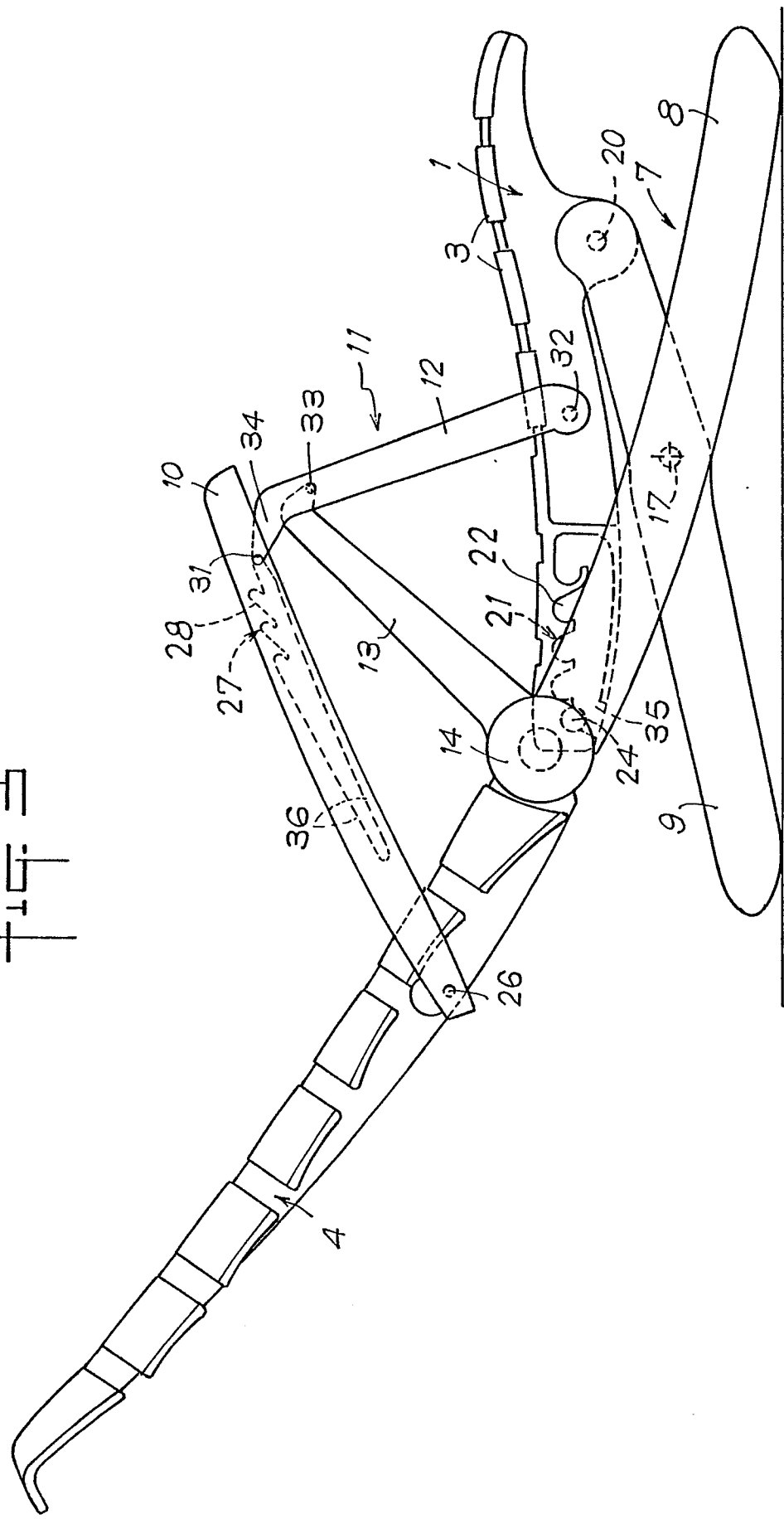
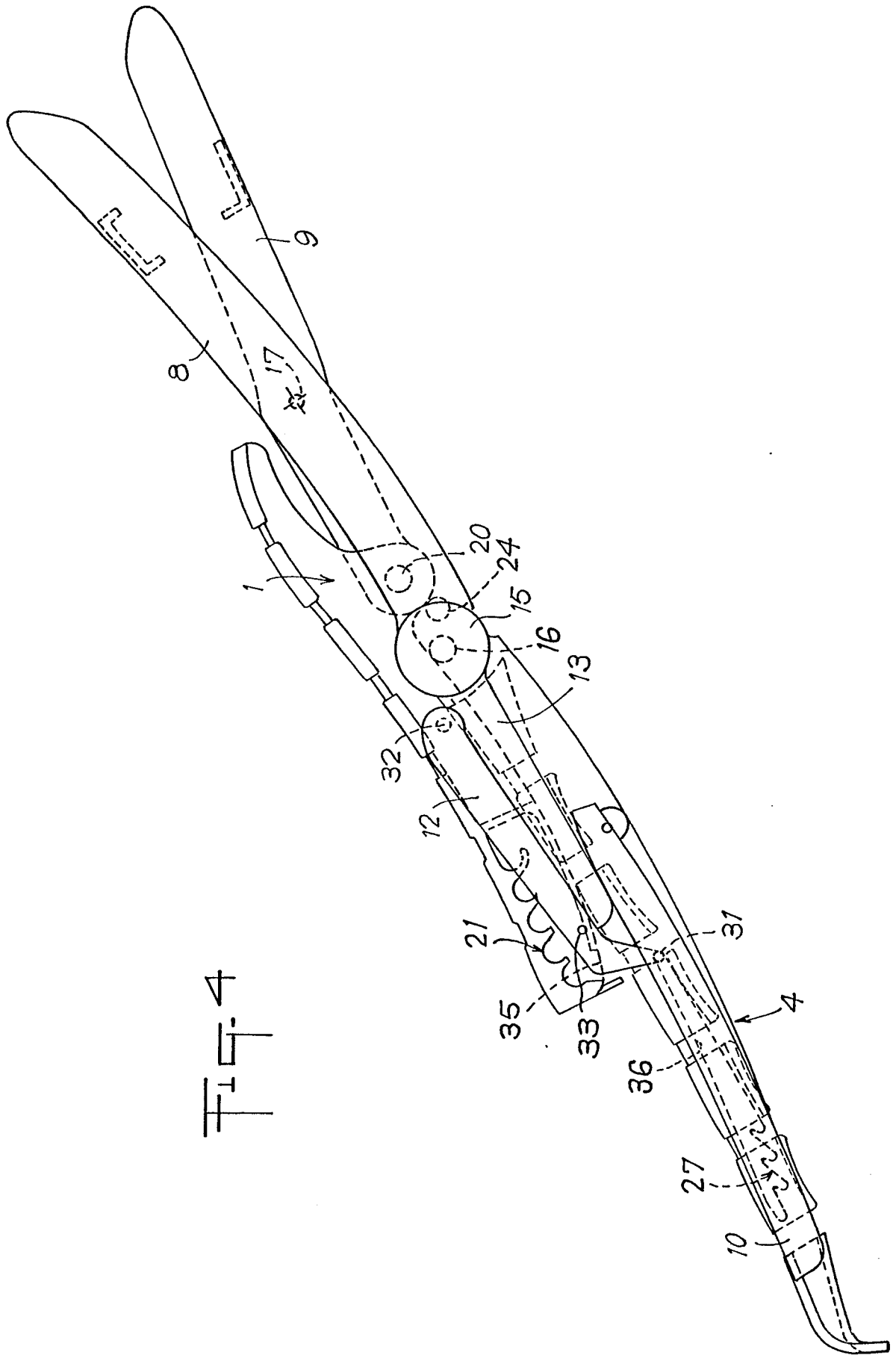


Fig. 3





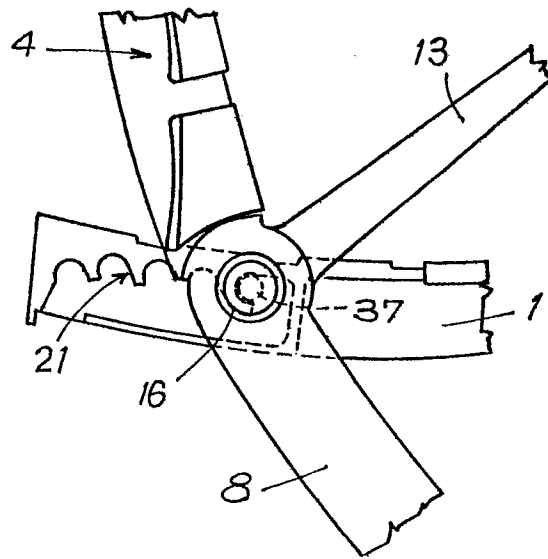


Fig. 5

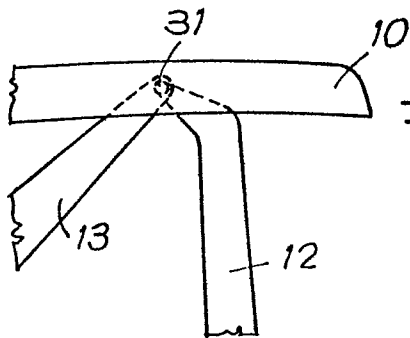


Fig. 7

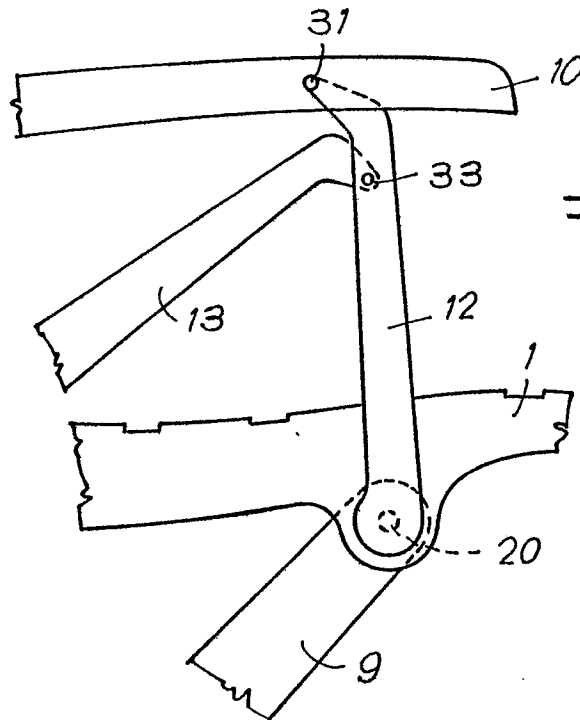


Fig. 6



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	FR-A-2 530 438 (ROVERA RESINE SRL) * Figures 1-5 * ---	1,2	A 47 C 4/16 A 47 C 3/36
A	DE-U-8 621 958 (ROVERA RESINE SRL) * Figures * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			A 47 C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 14-09-1989	Examineur MYSLIWETZ W.P.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			